

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DE GIRONDE

COMMUNE DE LA RIVIERE

N ° 0 1 2 - 2 4 .

ARRÊTE MUNICIPAL TEMPORAIRE
Du 4 avril 2024 pour une durée de 2 mois

Instauration d'une Fermeture à la circulation dans les deux sens de circulation, du chemin rural de Peyches qui se trouve entre la route de la Dorette et l'impasse Trillac, avec interdiction de circuler pour les piétons et les vélos.

LE MAIRE DE LA RIVIERE,

VU le Code de la Route et notamment les articles R27 et R225 ;

VU le Code des Communes et notamment les articles L131-1 à L131-4 ;

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 24 novembre 1967 ;

VU l'avis du Directeur de la D.D.T.M.

CONSIDERANT que pour assurer la sécurité des usagers, en raison d'un effondrement d'une partie du mur appartenant au château la Rousselle suite aux intempéries, sur le chemin rural de Peyches qui se trouve entre la route de la Dorette et l'impasse Trillac, il convient de **réglementer la circulation piétonne et celle des vélos sur le chemin rural de Peyches à compter du 4 avril 2024 pour une durée de 2 mois.**

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

La circulation sur le chemin rural de Peyches qui se trouve entre la route de la Dorette et l'impasse Trillac sera fermée à partir du **jeudi 4 avril 2024 pendant 2 mois**, en raison d'un effondrement d'une partie du mur appartenant au château la Rousselle suite aux intempéries.

ARTICLE 2 :

Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront signalées aux usagers par une signalisation conforme à l'instruction interministérielle du 24 novembre 1967. Cette signalisation sera mise en place par l'entrepreneur des travaux.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de La Rivière.

ARTICLE 4 :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Villegouge ;
- Monsieur le Maire de la Rivière.
- Château la Rousselle

Fait à la Rivière, le 4 avril 2024

Le Maire,
Dominique BEYLY

